



32ème FESTILIVRES Monéteau

RÈGLEMENT du secteur Salon des Auteurs et Editeurs

- 1° Les réservations des emplacements **ne sont effectives** qu'après retour du bulletin d'inscription, adressé à : **FESTILIVRES ANICOM**, 3 Rue des Hardies. PIEN - 89470 Monéteau.
- 2° Tout bulletin incomplet sera considéré non valide et retourné à son auteur, retardant d'autant son inscription. **Les inscriptions pourront être closes sans préavis.**
- 3° Seront acceptés **en priorité** les auteurs présentant au moins un ouvrage paru depuis **octobre 2021** ou n'ayant jamais participé à Festilivres. Cette clause n'étant pas applicable aux éditeurs.
- 4° Les emplacements sont attribués au retour des **bulletins valides** (date de réception au secrétariat) et en fonction des possibilités.
- 5° Chaque auteur a la possibilité de réserver **un emplacement gratuit (table de 120 X 80).**
- 6° L'association se **réserve la possibilité de réduire les emplacements multiples** afin d'équilibrer les longueurs disponibles. En aucune façon il ne saura être dérogé aux capacités autorisées par les services de sécurité.
- 7° L'association se réserve le droit :
 - **d'interdire** l'exposition aux associations ou membres d'associations confessionnelles, sectaires, politiques, à caractère ségrégationniste, etc. qui feraient ostensiblement état de leur appartenance ou présenteraient des ouvrages y faisant référence.
 - et d'une manière plus générale, **de refuser** toute demande de participation sans être obligée d'en donner la raison.
- 8° Pourront être refusés à la présentation tout ouvrage ou catégorie d'ouvrages non mentionnés sur le bulletin d'inscription, ainsi que les objets ou les métiers qui seraient jugés n'entrant pas dans le cadre de la manifestation (Sont admis **exclusivement** sur ce secteur : livres neufs, toutes publications, et éventuellement les objets s'y rapportant directement **dûment signalés** sur le bulletin d'inscription).
- 9° Un courrier de **confirmation** avec tous les renseignements nécessaires est adressé fin **septembre, début octobre**. Aucune confirmation ne sera envoyée pour les inscriptions qui pourraient être prises en complément ou en remplacement **après le 15 octobre 2023**.
- 10° L'association s'engage à ne communiquer aucune coordonnée personnelle à un tiers, sauf autorisation expresse.
- 11° **Le retour du bulletin d'inscription signé sera considéré comme acceptation sans réserves des conditions et recommandations ci-dessus.**

ANICOM 89470 MONETEAU

Tél ; 06 99 82 38 00

ou 06 14 29 31 65



Festilivres Monéteau

Mail : anicomsecretariat@gmail.com

Ou : anicom.moneteau@gmail.com